

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Commission permanente du 7 février 2022**

**Délibération n° CP-2022-1115**

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Les Nuits de Fourvière - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour le festival 2022 -  
Autorisation de déposer une demande d'autorisation de travaux pour l'édition 2022

Service : Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

**Rapporteur** : Madame Véronique Moreira

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 21 janvier 2022

Secrétaire élu(e) : Monsieur Jérôme Bub

Affiché le : mardi 8 février 2022

**Présents** : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, M. Boumertit, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, M. Kabalo, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

**Commission permanente du 7 février 2022****Délibération n° CP-2022-1115**

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Les Nuits de Fourvière - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour le festival 2022 - Autorisation de déposer une demande d'autorisation de travaux pour l'édition 2022

Service : Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

La Commission permanente,

Vu le rapport du 19 janvier 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

La régie des Nuits de Fourvière est une régie autonome personnalisée, établissement public industriel et commercial, en charge des activités du festival. Créée en 2005 par le Département du Rhône, elle est, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, rattachée à la Métropole de Lyon. Son conseil d'administration est composé de 9 titulaires et 9 suppléants, désignés parmi les Conseillers métropolitains pour la durée du mandat en cours.

Conformément à la délibération du Conseil n° 2021-0585 du 21 juin 2021 sur la stratégie culturelle métropolitaine pour la période 2021-2026, la Métropole soutient des équipements et événements culturels qui contribuent à la mise en œuvre de ses orientations stratégiques.

Au même titre que le Festival Lumière et les Biennales d'art contemporain et de la danse, la Métropole soutient le Festival des Nuits de Fourvière en ce qu'il s'inscrit dans sa politique culturelle en contribuant à la vitalité culturelle du territoire, en développant différentes actions de médiation visant à toucher des publics plus éloignés de son offre et en participant au maillage culturel du territoire métropolitain.

**I - Le Festival des Nuits de Fourvière****1° - Objectifs**

Festival pluridisciplinaire des arts de la scène, le Festival des Nuits de Fourvière concourt à des objectifs culturels et artistiques, inscrits dans la convention d'objectifs et de moyens conclue entre la régie des Nuits de Fourvière et la Métropole pour la période 2018-2022, adoptée par délibération du Conseil n° 2017-2436 du 15 décembre 2017 :

- mettre en valeur le site historique des théâtres romains de Fourvière et en assurer la promotion auprès de son public,
- contribuer au rayonnement et à la vitalité du territoire métropolitain, au travers, notamment, d'une programmation internationale et de collaborations avec des institutions et artistes du monde entier,
- promouvoir et accompagner la création par la présentation d'œuvres nouvelles et par un soutien au montage des productions,

- être un festival interculturel et inclusif en déclinant une offre accessible à tous les publics ainsi qu'en soutenant l'emploi de personnes en insertion et des jeunes par des partenariats avec les missions locales de la Métropole,

- être acteur du développement économique de la Métropole par la construction de liens forts avec les entreprises du territoire, qui peuvent être mécènes, partenaires ou fournisseurs, ainsi que par un modèle économique qui repose sur la mutualisation des coûts et des produits entre les spectacles Mainstream bénéficiaires et de création déficitaires,

- développer des collaborations avec les structures culturelles du territoire métropolitain sous différentes formes (coréalisation, accueil de spectacles, accompagnement en communication, etc.).

Ces objectifs seront réinterrogés pour prendre en compte les nouvelles orientations politiques de la collectivité, dans le cadre d'une nouvelle convention qui prendrait effet en 2023.

## **2° - Activité des Nuits de Fourvière**

Ouvert à toutes les disciplines du spectacle vivant (musique, théâtre, cirque, danse, magie, etc.), le Festival des Nuits de Fourvière se déroule sur 2 mois, en juin et juillet. Il accueille, selon les éditions, entre 135 000 et 192 000 spectateurs et propose environ 55 spectacles pour 130 représentations. La variation du nombre de spectateurs est due à la programmation ou non d'un spectacle sous chapiteau au parc de Parilly. À titre d'exemple, en 2019, le dernier spectacle de Zingaro avait fait l'objet de 30 représentations qui avaient réuni plus de 28 000 spectateurs.

### **a) - Programmation**

À chaque édition, la programmation illustre le caractère pluridisciplinaire du festival et mêle artistes internationaux, nationaux et locaux. Le festival s'engage auprès des artistes, outre la diffusion de leurs spectacles, par un soutien à la création et à la production. En moyenne, le festival accueille environ 5 créations et coproduit 5 spectacles, qu'il accompagne ensuite sur des partenariats et tournées avec les grandes institutions culturelles nationales et internationales.

### **b) - Partenariats avec des institutions culturelles**

Le festival développe chaque année des partenariats avec les institutions culturelles du territoire (théâtre de la Renaissance à Oullins, Opéra de Lyon, Maison de la danse, Comédie Odéon, Musée des Confluences, etc.) ainsi qu'avec des établissements d'enseignement artistique pour créer des spectacles singuliers en les associant aux artistes invités (Conservatoire à rayonnement régional (CRR), École nationale supérieure des arts et techniques du théâtre (ENSATT), École de cirque de Lyon, Conservatoire national supérieur de musique et danse (CNSMD), etc.).

Si les théâtres antiques de Fourvière restent le cœur du festival, la programmation se déploie également dans différents lieux selon les éditions : institutions partenaires, parcs de Parilly ou de Lacroix Laval, ou lieux insolites tels que la Halle Debourg à Lyon 7ème ou la patinoire Charlemagne.

### **c) - Synergie avec les politiques éducatives et sociales de la Métropole**

L'offre des Nuits de Fourvière souhaite permettre une accessibilité à différents publics. Ainsi, la régie offre, chaque année, 2 000 places à la billetterie solidaire Culture pour tous, fait don de places aux bénéficiaires du RSA via la direction de l'insertion et de l'emploi de la Métropole, organise des programmes d'ateliers cirque gratuits, etc.

La régie est, en outre, signataire de la convention de coopération métropolitaine qui vise à mettre en œuvre des actions en direction des territoires en politique de la ville.

Depuis 2019, les Nuits de Fourvière co-organisent, avec le Rectorat, l'Académie des Nuits. Trente élèves de 2 collèges en réussite éducative, réseau d'éducation prioritaire (REP ou REP+), choisis avec le Rectorat, sont immergés à temps plein pendant une semaine dans l'univers du spectacle vivant en participant à des ateliers de pratique artistique et culturelle, en assistant aux spectacles et en rencontrant des professionnels programmés.

### **d) - Rencontres professionnelles**

Les Nuits de Fourvière co-organisent des rencontres professionnelles, qui rassemblent plus de 500 professionnels telles que les journées de la création avec la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (SACEM), des rencontres sur la prévention des risques professionnels avec la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) ou encore la rencontre du réseau Zone franche en 2018, réseau des acteurs des musiques du monde, dont les Nuits de Fourvière sont un des plus importants programmeurs en France.

### **e) - Retombées économiques et emploi**

L'équipe de la régie compte 13 permanents mais ce sont, chaque année, plus de 400 personnes représentant 70 à 80 équivalents temps plein (ETP) selon les éditions qui sont salariées des Nuits de Fourvière.

Le festival génère, en outre, près de 2 000 nuitées d'hôtels et fait appel à plus de 250 fournisseurs locaux pour un montant de plus de 5,2 M€ de prestations.

### **3° - Une édition 2021 marquée par la crise sanitaire**

La crise sanitaire avait conduit à l'annulation de l'édition 2020 des Nuits de Fourvière. La 75<sup>ème</sup> édition du festival 2021 s'est déroulée du 1<sup>er</sup> juin au 30 juillet 2021, dans un contexte fortement marqué par les contraintes sanitaires et une réglementation mouvante sur les conditions d'accueil du public.

Par délibération du Conseil n° 2021-0500 du 15 mars 2021, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 3 278 156 € aux Nuits de Fourvière pour l'édition 2021.

Les Nuits de Fourvière ont ainsi été le premier festival à mettre en œuvre le pass sanitaire qui a été globalement bien accueilli par le public et a servi de modèle à d'autres festivals du territoire. Les horaires et jauges ouvertes ont évolué plusieurs fois au cours des 2 mois de festival pour intégrer les évolutions du couvre-feu et le calendrier du déconfinement, passant d'une jauge à 35 % les 2 premières semaines, à 65 %, puis à 100 % en juillet. Ces évolutions ont contraint l'équipe du festival à s'adapter en continu et à travailler de nombreux scénarios.

Notons, également, cette année, un partenariat renforcé avec la biennale de la danse, qui en raison du contexte sanitaire a eu lieu concomitamment, avec la co-production de 3 spectacles de danse et l'accueil du Défilé de la biennale reformaté dans le grand théâtre.

Dans ce contexte complexe, les Nuits de Fourvière auront marqué les retrouvailles du public avec la culture vivante, en présentant 62 représentations dont 25 de théâtre, 3 de cirque, 6 de danse (dont 3 en coproduction avec la biennale de la danse) et 28 concerts. On notera 2 annulations pour raisons médicales. Avec 76 000 spectateurs accueillis, cette édition affiche un taux de fréquentation équivalent aux meilleures années, le contexte de jauge réduite et assise ayant limité à 50 % l'offre de places disponibles à la vente.

L'Académie des Nuits, initiée en 2019, a été amplifiée et a accueilli cette année 2 groupes de collégiens des collèges Alain à Saint Fons et Simone Lagrange à Villeurbanne.

## **II - Éléments budgétaires**

### **1° - Modèle économique du festival**

Le budget global du festival varie entre 10,5 M€ et 13 M€ suivant les années en fonction de la programmation. La part d'autofinancement représente en moyenne 70 % du budget global.

Son modèle économique repose sur une mutualisation des charges et des recettes entre les différents spectacles : les bénéfices des spectacles musicaux relevant généralement du secteur privé (tournées nationales et internationales) contribuent au financement des spectacles de création, permettant ainsi une prise de risque artistique dans un cadre budgétaire maîtrisé.

En outre, le festival s'est engagé à limiter ses frais de fonctionnement à 15 % de son budget et à consacrer un minimum de 60 % des dépenses aux postes artistiques (montage, entretien, démontage du théâtre et dépenses directes d'achat, de production ou de coproduction des spectacles).

En termes de recettes, le développement du festival a été rendu possible grâce à l'accroissement de ses ressources propres, notamment à partir de relations privilégiées nouées avec les entreprises : mécénat, partenariats, Village des Nuits (espace mis à disposition des entreprises clientes pour une prestation repas et spectacle, pouvant accueillir jusqu'à 400 personnes, 15 à 20 soirées village commercialisées selon les éditions).

### **2° - Edition 2022 du festival et budget prévisionnel**

Le festival dont la programmation est encore en cours, aura lieu du 2 juin au 30 juillet 2022. Il reprend les principes des éditions précédentes avec une programmation pluridisciplinaire, des partenariats avec plusieurs structures culturelles et la reconduction de l'Académie des Nuits. L'ouverture de la billetterie est prévue le 11 mars.

Certains éléments de la programmation ont d'ores et déjà été annoncés, notamment les concerts de M, Nick Cave, Jacques et Thomas Dutronc, Calogero.

Sous réserve de la situation sanitaire et de son impact sur le format du festival, le budget prévisionnel 2022 est le suivant :

Dépenses (en €)		Recettes (en €)	
charges à caractère général (locations mobilières, matériel, assurances, loyers, etc.)	3 839 060	subvention Métropole	3 278 156
achats d'études, prestations de services, équipement	5 288 435	sociétés civiles et aides au projet (SACEM, CNM, Fonds national pour l'emploi pérenne dans le spectacle (FONPEPS), etc.)	90 000
charges de personnel et frais assimilés	3 000 050	ventes de produits et services	6 700 000
dotations aux amortissements	84 300	autres produits de gestion courante	1 906 844
redevances pour concessions, brevets, licences	782 550	produits exceptionnels	195 000
autres charges	5 605	résultat d'exploitation reporté	410 000
		reprise sur amortissements et provisions	420 000
<b>Total</b>	<b>13 000 000</b>	<b>Total</b>	<b>13 000 000</b>

Il est donc proposé d'attribuer à la régie des Nuits de Fourvière une subvention de 3 278 156 € pour l'organisation de la 76<sup>ème</sup> édition du festival.

### III - Dépôt d'une demande d'autorisation de travaux pour les installations nécessaires au festival

Par convention du 28 janvier 1991, la Ville de Lyon a mis, à la disposition du Département du Rhône puis de la Métropole depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, certains équipements culturels dont le site Lugdunum - Musée et théâtres romains. Dans ce cadre, la Ville en confie l'exploitation à la Métropole ainsi que la prise en charge de toute autorisation nécessaire à celle-ci dont celle pour l'organisation du Festival des Nuits de Fourvière.

La régie des Nuits de Fourvière aménage, de manière temporaire, une scène, une zone technique d'arrière scène sur le grand théâtre, une zone technique d'arrière scène sur l'Odéon, un jardin pour l'accueil des entreprises ainsi qu'un bar.

Ces installations temporaires nécessitant une autorisation de travaux sur un immeuble classé au titre des monuments historiques, il convient donc de déposer chaque année une demande auprès de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC).

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à déposer, pour l'année 2022, la demande d'autorisation de travaux nécessaires à l'organisation du Festival des Nuits de Fourvière ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

#### DELIBERE

#### 1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention d'un montant de 3 278 156 € au profit de la régie Les Nuits de Fourvière pour l'édition 2022 du Festival des Nuits de Fourvière,

b) - la convention à passer entre la Métropole et la régie Les Nuits de Fourvière définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

#### 2° - Autorise le Président de la Métropole à :

a) - signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

b) - déposer, pour l'année 2022, une demande d'autorisation de travaux pour l'installation d'une scène, d'une zone technique d'arrière scène sur le grand théâtre, d'une zone technique d'arrière scène sur l'Odéon, un jardin pour l'accueil des entreprises ainsi qu'un bar, dans le cadre de l'organisation du Festival des Nuits de Fourvière.

**3° - La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 3 278 156 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2022 - chapitre 65 - opération n° 0P33O5252

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20220207-275856-DE-1-1 Date de télétransmission : 8 février 2022 Date de réception préfecture : 8 février 2022
---